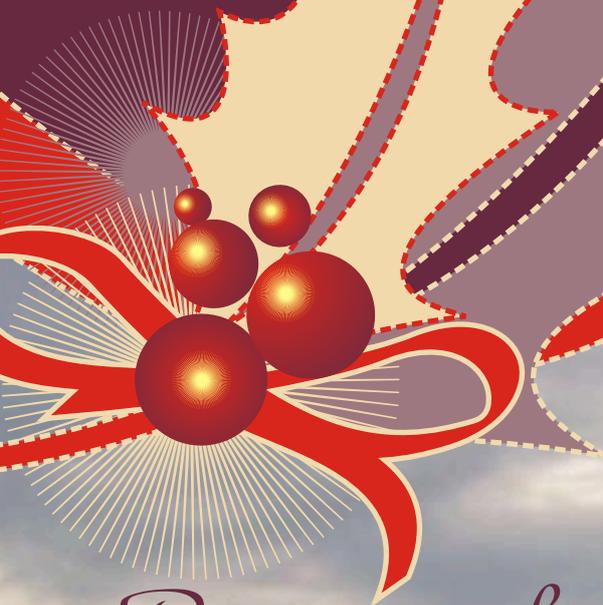


Janvier N° 58



*Bonne et heureuse
année 2010 !*

Argancy 2010

Sommaire

Conseil municipal du 9 octobre 2009	4-8
Conseil municipal du 6 novembre 2009	9-10
Travaux	
Eclairage du clocher	11
Rond-point de Rugy	11
Les dégradations dans le village	12-13
Bacs à sel	14-15
Vivre à Argancy	
Cérémonie du 11 novembre	16
Concours des maisons fleuries	16
Bourse aux plantes	17
Téléthon	17
Les écoles	
- Sortie au Snowhall	18
- Visite de Saint-Nicolas	18
- Marché de Noël	19
Arbre de Noël de l'Inter-association	19
Calendrier des manifestations	20
Recensement de la population	20
Mathieu Charroin, meilleur apprenti de Moselle	20
Sortie à Mertzig	21
Brioches de l'amitié	21
A savoir	
Loi sur les chiens dangereux	22
Nouveaux horaires de la déchetterie	22
Repas des anciens	23-25
Permanences médicales	26
Etat-civil	26

Μεilleures choses





Edito

2010

L'année 2009 se termine et traditionnellement il est de bon ton de s'arrêter l'espace d'un instant sur les moments forts de l'année écoulée.

Cette année a vu mener à son terme l'un de nos principaux projets, au mieux des intérêts financiers de la Commune, à savoir la mise hors d'eau du groupe scolaire et des tennis. Ce projet, longtemps débattu, a été réalisé par la construction d'un mur de protection du groupe scolaire et des tennis. Il apparaît, et je ne suis pas le seul à le constater, que cette réalisation, qui s'est inscrite dans un temps très réduit pour minimiser les contraintes, est une véritable réussite.

Réussite esthétique par une intégration dans l'environnement pour une efficacité technique maximale.

De plus, a été menée avec succès la rénovation de l'école, qui se poursuivra en 2010, dans des délais record en juillet-août ; notamment toiture, portes et fenêtres, peintures, faux plafond ont été rénovés à neuf.

Notre commune disposera donc, au cœur du village et à proximité immédiate des services offerts par le périscolaire, d'un groupe scolaire entièrement rénové, un bel outil au service de nos plus jeunes, des parents et de l'équipe enseignante.

Refermer 2009 et entrer toujours, malgré un environnement certes perturbé, avec envie et motivation en 2010, avec la certitude de vouloir faire des choses pour notre commune, pour ses habitants.

2010 s'annonce pleine de projets et voici venu le temps des vœux.

L'aménagement de la Place Anne de Méjanès se poursuivra avec, comme nous nous étions engagés, pour les aînés une place de choix dans ce nouvel environnement par la création de logements adaptés à leurs besoins et exigences.

La création de la Maison des Associations est lancée, après en avoir recensé les besoins, tels qu'ils ont pu être exprimés par chaque association.

La réflexion pratique sur les modalités de création d'une salle omnisport est très engagée, à la condition que la Commune puisse se rendre propriétaire d'un terrain, dans des conditions acceptables pour ses finances.

Mais nos projets de bâtisseurs supposent un maintien des recettes de la commune. L'annonce brutale de la suppression de la taxe professionnelle pour 2010 est une véritable source d'inquiétude, malgré l'engagement pris de compenser en 2010 cette ressource fiscale. Qu'en sera-t-il pour les années suivantes et comment accepter de perdre ainsi l'essentiel de nos ressources ? Si d'autres communes et pas des moindres ont fait le choix d'augmenter la fiscalité de ses habitants, nous exigerons que la suppression de la taxe professionnelle au bénéfice des entreprises ne soit pas reportée sur la fiscalité des ménages, déjà gravement perturbés par la crise que nous subissons tous.

Au-delà des projets de bâtiments et de voiries, nous sommes toujours attentifs à la qualité de vie à ARGANCY, au bien être et bien vivre dans notre commune.

2010 sera sans doute encore difficile pour une grande majorité d'entre nous et je ne peux que vous engager à faire preuve de solidarité, d'écoute et d'entraide.

En mon nom, au nom des adjoints et de l'ensemble du conseil municipal, nous vous souhaitons une très bonne année 2010, une excellente santé pour vous et tous vos proches.

Patrick ROZAIRE
Maire d'Argancy



Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du 21 août 2009 en apportant les modifications suivantes :

Point 7 : travaux terrain de foot, base-ball et tennis « La société SOLATRAM s'appelle SOLOTRAMO »

Pour le projet de réalisation d'abris de joueurs sur la ligne de touche des deux terrains de foot, abris nécessaires à la mise aux normes de ces terrains, deux entreprises ont fait des propositions :

- SCHMITT Environnement : 16 038,00 € HT
- DHR 17 320,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'entreprise la moins disante SCHMITT Environnement et charge celui-ci de notifier ce marché et de faire réaliser ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 août 2009 ainsi amendé. Monsieur le Maire est chargé de faire les corrections apportées au compte-rendu initial.

Longueur de la voirie communale

L'article L 2334-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, pour 30 % de son montant, la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale des communes est répartie proportionnellement à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

La longueur de voirie classée dans le domaine public communal, au 1^{er} janvier 2010, reste la même que celle déclarée au 1^{er} janvier 2009 soit : 15 190 mètres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine cette longueur de voirie au 1^{er} janvier 2010.

Rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il vient de recevoir du Président de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz le rapport d'activités 2008.

Ce rapport est, en mairie, à la disposition des élus et de la population. Il est consultable en mairie et ne doit pas quitter les locaux.

Cette information fera l'objet d'un affichage dans les panneaux de la commune.

Avancement de grade

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire au tableau d'avancement de grade Monsieur Cédric FONCIN. Ce tableau doit être présenté à la commission administrative paritaire du Centre de Gestion pour avis.

En cas d'avis favorable, Monsieur Cédric FONCIN sera nommé dans le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet qui sera créé à la date du 1^{er} novembre 2009.

Le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe sera fermé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et précise qu'il est très satisfait du travail réalisé par Monsieur Cédric FONCIN.



Décisions modificatives de crédit n°2 : budget 2009

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le tableau récapitulant les décisions modificatives de crédit n° 2 à apporter au budget 2009 suite aux informations reçues et à des besoins nouveaux à enregistrer.

Section investissement - Dépenses

Article	Intitulé	BP	Décision modificative	Budget total
2031-261	Frais d'études - aménag. étangs écolo	0	33 000,00	33 000,00
2031	Frais d'études	0	2 500,00	2 500,00
205-ONA	Concess. & droits, brevets, licences	600,00	-600,00	0
205	Concess. & droits, brevets, licences	1 000,00	600,00	1 600,00
TOTAL CHAPITRE 20			35 500,00	
2188-ONA	Autres Immobilisations Corporelles	11 500,00	-11 500,00	0
2188	Autres Immobilisations Corporelles	60 000,00	11 500,00	71 500,00
2188	Autres Immobilisations Corporelles	71 500,00	-11 000,00	60 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0	11 000,00	11 000,00
TOTAL CHAPITRE 21			0,00	
2313	Construction	0	27 026,00	27 026,00
2315	Installations, mat. et outils techniques	90 000,00	31 600,00	121 600,00
TOTAL CHAPITRE 23			58 626,00	
2313-252	Rénovation des écoles	300 000,00	80 000,00	380 000,00
2315-254	Mise hors d'eau de l'école	589 000,00	-589 000,00	0
2313-254	Mise hors d'eau de l'école	0	589 000,00	589 000,00
2313-254	Mise hors d'eau de l'école	589 000,00	6 000,00	595 000,00
TOTAL DES OPERATIONS			86 000,00	
			180 126,00	

Le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, le tableau des décisions modificatives de crédit n°2 ainsi présenté et charge Monsieur le Maire d'établir la mise à jour du budget 2009.

Section investissement - Recettes

Article	Intitulé	BP	Décision modificative	Budget total
021	Virement de la section fonctionnement	600 000,00	287 516,00	887 516,00
10222	FC TVA (plan de relance)	94 000,00	111 000,00	205 000,00
TOTAL				
1323-261	Département (Etang écologique)	0	9 000,00	9 000,00
1328-261	Autres subventions (agence de l'eau, étang écologique)	0	11 010,00	11 010,00
1341-252	DGE (Rénovation des écoles)	120 000,00	-120 000,00	0
1341-252	DGE (mise hors d'eau de l'école)	235 600,00	-58 400,00	177 200,00
1341-260	DGE (aménagement presbytère)	60 000,00	-60 000,00	0
TOTAL			180 126,00	

Section fonctionnement - Dépenses

Article	Intitulé	BP	Décision modificative	Budget total
023	Virement de la section investissement	600 000,00	287 516,00	887 516,00
TOTAL			287 516,00	

Section fonctionnement - Recettes

Article	Intitulé	BP	Décision modificative	Budget total
7322	Dotation de solidarité communauté de communes	666 000,00	287 516,00	953 516,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères	27 000,00	-27 000,00	0
7343	Taxe sur les pylônes électriques	0	27 000,00	27 000,00
TOTAL			287 516,00	

Indemnités du trésorier municipal

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté, en date du 16 décembre 1983, a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité.

Indemnité de conseil année 2009 – tableau des calculs

Montant des dépenses exercice 2006	1 867 765,47 €
Montant des dépenses exercice 2007	2 149 689,52 €
Montant des dépenses exercice 2008	1 980 283,65 €
TOTAL	5 997 738,64 €
Moyenne annuelle :	1 999 246,00 €

Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

3 ‰ sur les 7 622,45 premiers euros	22,87 €
2 ‰ sur les 22 867,35 euros suivants	45,73 €
1,5 ‰ sur les 30 489,80 euros suivants	45,73 €
1 ‰ sur les 60 979,61 euros suivants	60,98 €
0,75 ‰ sur les 106 714,31 euros suivants	80,04 €
0,50 ‰ sur les 152 449,02 euros suivants	76,22 €
0,25 ‰ sur les 228 673,53 euros suivants	57,17 €
0,10 ‰ sur toutes les sommes excédant 609 796,07 €	138,94 €
TOTAL	527,69 €

Taux de l'indemnité :	
100 % (gestion de 359 jours) soit	526,22 €
Indemnité de budget :	+30,49 €
TOTAL	556,71 €

Au vu du tableau, le conseil municipal accorde une indemnité de conseil pour l'année 2009 de 100 % du tableau présenté soit 556,71€. Monsieur le Maire est chargé de donner suite à cette décision.

Avenant dans la convention de fourrière



Comme spécifié dans la convention de fourrière signée avec la Société Protectrice des Animaux en 2008, celle-ci est amenée à réviser annuellement le tarif de ses prestations soit au 1er janvier, soit à la date anniversaire de prise d'effet de ce dernier selon les clauses indiquées dans l'article « 10 – révision du prix des prestations ».

En conséquence et afin de contractualiser l'accord signé entre les deux parties, la Société Protectrice des Animaux propose à la signature un avenant n°2 à la convention de fourrière. Cet avenant propose une rémunération de la prestation « article 10 – Révision de prix des prestations » de 0,60 € par habitant, soit pour une population de 1 103 habitants :

$$\bullet 1\ 103 \times 0,60 \text{ €} = 661,80 \text{ €}$$

Tous les autres articles du contrat restent inchangés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant précisant la rémunération due pour 2009 et charge Monsieur le Maire de signer cet avenant.

Prime de fin d'année



Le conseil municipal,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,
Vu le décret n° 97-1 223 du 26 décembre 1997, portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures aux agents susceptibles d'y ouvrir droit, fixe le montant de l'indemnité à 1 mois de salaire ainsi que les critères d'attribution.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- ⇒ Modulations éventuelles en fonction de la responsabilité assurée,
- ⇒ Manière à servir
- ⇒ Absentéisme
- ⇒ Au prorata du temps de travail

Le conseil municipal décide que cette indemnité soit versée en une seule fois avec le salaire de novembre. Elle sera versée aux stagiaires, titulaires, temps complet et temps non complet.

Monsieur le Maire est chargé de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des critères d'attribution ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le paiement de cette prime au personnel inscrit aux effectifs de la commune le 1^{er} novembre de l'année.

Elargissement de la chaussée rue d'Amelange

À la demande de la commune d'Argancy, la société **ACOLAS EST** a établi un devis d'élargissement de la chaussée rue d'Amelange : travaux complémentaires à ceux réalisés par la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz qui construit une piste cyclable sur le même parcours.

- Montant du devis 6 839,70 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis d'élargissement de la chaussée et charge Monsieur le Maire de signer ce devis et de faire réaliser les travaux.

Le conseil municipal constate que la route de la rue d'Amelange appartient au service de la navigation. Ceci est une aberration dans la mesure où cette chaussée dessert principalement des habitations privées faisant partie de la commune d'Argancy. En plus, le conseil municipal constate que la navigation se désintéresse de l'état de la chaussée et du pont qui enjambe le ruisseau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de demander au service de la navigation de rétrocéder à la commune le tronçon de route qui leur appartient. Demande adressée pour information à Madame la Sous-Préfète de Metz Campagne.



Identification du groupe scolaire

Monsieur Patrick ROZAIRE, Maire de la commune, propose au conseil d'inscrire sur une façade du groupe scolaire une inscription d'identification :

GROUPE SCOLAIRE
ERCKMANN-CHATRIAN

La société IDENTIFIA France propose deux modèles :

- Fourniture et pose d'un texte en matière composite laquée hauteur 380/200 mm pour un coût de : 1 944,00 € HT
- Fourniture et pose d'un texte en aluminium laqué, hauteur 380/200 mm, pour un coût de : 1 517,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit la solution aluminium laqué à 1 517,00 € HT et charge Monsieur le Maire de passer la commande et de faire poser cette inscription.



Bungalows au terrain de base-ball

Suite à une disposition différente des trois bungalows prévus comme vestiaires sur pilotis au terrain de base-ball, le coût des travaux est majoré de 1 650,00 € HT portant le coût global à : 10 000,00 € HT. Travaux réalisés par SOLOTRAMO.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette augmentation de coût des travaux et charge Monsieur le Maire de signer le nouveau devis.

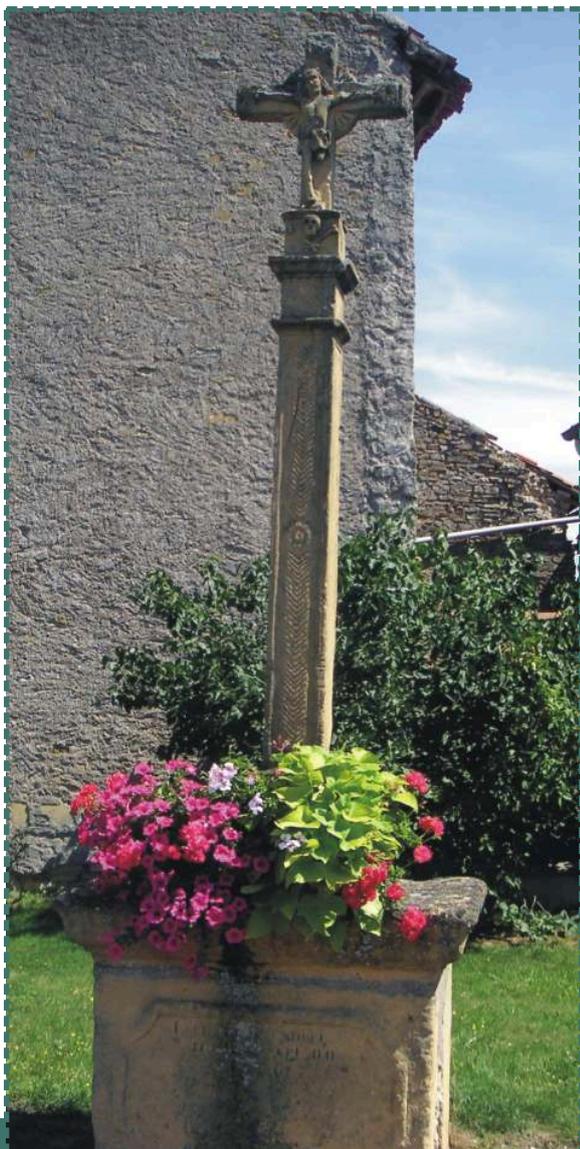
Petits travaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des petits travaux d'investissement engagés.

- ⇒ Sondage du mur anti-inondation du groupe scolaire par la société FONDASOL : Coût 3 105,00 € HT
- ⇒ Changement de la toiture de la chaufferie de la mairie par la société SCHMITT : Coût 4 500,00 € HT
- ⇒ Fourniture et pose d'un grillage pare-ballon entre le terrain de tennis et le terrain de foot d'entraînement par la société SCHMITT Environnement : Coût 4 400,00 € HT

Le conseil municipal prend acte des dépenses d'investissement présentées par Monsieur le Maire et autorise, à l'unanimité, leur réalisation et paiement aux entreprises retenues.





Logiciel de gestion du cimetière

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'équiper le secrétariat de mairie d'un logiciel informatique de gestion des cimetières de la commune.

- Coût du logiciel, installation et formation comprises
Société ADULLACT-PROJET à Montpellier: 1 551,12 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition du logiciel proposé et autorise Monsieur le Maire à payer le coût de cet achat.

Relevés automatiques des compteurs d'eau

L'entreprise VEOLIA, gestionnaire du réseau d'eau potable desservant les habitants d'Argancy, souhaite installer un réseau électrique de relevé des compteurs d'eau pour le compte de la ville de Metz. Le matériel serait fixé sur certains candélabres avec des appareils centralisateurs posés sur les bâtiments les plus hauts existant dans la commune. Ce système permettrait des contrôles permanents de l'état des consommations d'eau et des relevés automatiques.

Certains conseillers, au cours du débat, ne souhaitent pas une prolifération d'ondes car la science aujourd'hui ne maîtrise pas les dangers que peuvent représenter celles-ci pour la santé des personnes vivant dans leur environnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas l'installation de ce réseau dans la commune.

Enquête publique sur une mûrisserie de bananes

Par arrêté, en date du 19 octobre 2009, Monsieur le Préfet de la Moselle nous informe de l'ouverture d'une enquête publique suivant le dossier déposé par la Société FRUIDOR concernant la demande de régularisation de la situation administrative de son installation de mûrisserie de bananes exploitée sur la zone Eurotransit à Ennery. Cette enquête commencera le 10 novembre 2009 et se terminera le 10 décembre 2009.

Le dossier de demande susvisé, sera déposé en mairie d'Argancy où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête.

Le conseil municipal d'Argancy, commune incluse dans le rayon d'enquête, est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le conseil municipal d'Argancy, à l'unanimité, n'a pas de position différente à celle du conseil municipal d'Ennery. A l'unanimité, s'en réfère à la position du conseil municipal d'Ennery. Monsieur le Maire est chargé de s'informer auprès de Monsieur le Maire d'Ennery.



Remboursement de la taxe foncière

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu d'un des héritiers de Monsieur et Madame LALLIER Marie Félix. Celui-ci souhaite le remboursement par la commune de la taxe foncière non bâtie versée depuis l'année où le terrain concerné a été prêté à la commune pour permettre une activité quad sur le terrain.

- Montant des taxes foncières non bâties versées : 1 208,30 €

Le conseil municipal prend acte et demande à Monsieur le Maire un complément d'information avant de se prononcer. Le point est reporté à une réunion ultérieure.



Remplacement des vitres des abribus

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de sa demande de devis pour remplacer les vitres des abribus, au nombre de neuf, détériorées par une ou des personnes non identifiées. Une plainte a été déposée, sans résultat, à ce jour. L'assurance de la commune ne participe pas au remboursement de cette dépense :

- SIGNATURE INDUSTRIE SAS: 5 013,00 € HT
- VERRISSIMA : 5 153,00 € HT

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise mieux disante, SIGNATURE INDUSTRIE SAS, et charge Monsieur le Maire de passer la commande.

Ponts sur le ruisseau de Malroy

Dans le but de remplacer les ponts en mauvais état situés sur le ruisseau de Malroy, au niveau des terrains de foot et face à la salle des fêtes, Monsieur le Maire donne les résultats de l'appel d'offres lancé :

- Société BERDA : 71 310,00 € HT
- Société STRADEST : 61 000,00 € HT
- Société ALC : 65 900,00 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir la société la mieux disante soit STRADEST : 61 000,00 € HT. Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et à faire exécuter les travaux.



Travaux du presbytère

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signature d'une mission de contrôle des travaux à réaliser dans l'ancien presbytère.

- Bureau de contrôle SOCOTEC
- Montant de la mission : 2 880,00 € HT

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'engagement de cette mission de contrôle des travaux.

Archivage des documents

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une convention de gestion des archives entre la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz et la commune d'Argancy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise cette signature à Monsieur le Maire d'Argancy.

Le clocher est éclairé



Pour compléter l'éclairage de l'église, le conseil municipal avait souhaité que la flèche du clocher soit également éclairée. C'est à présent chose faite. Le coût est de 7332 € HT.

Nouveau carrefour à RUGY

Une photo aérienne du nouveau giratoire de RUGY dont l'inauguration a été faite le 23 octobre 2009 en présence M. Jean-Louis MICHEL, Président de la Communauté de Communes, M. Jean-Louis MASSON, Sénateur, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Député, les Maires et les élus des communes environnantes, et toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce giratoire.



Incivisme et dégradations volontaires : toujours et encore !

Tout un chacun doit se sentir concerné.

Malheureusement, la commune a encore été victime d'actes d'incivisme et de dégradations volontaires, à savoir la destruction des vitrages des abribus ainsi que des dégradations de véhicules.

Certes, ce n'est peut-être que le fait, nous l'espérons, isolé, de quelques désœuvrés, dont la bêtise ne sera discutée par personne. Mais ces comportements ont bien évidemment un retentissement sur la vie communale, retentissement essentiellement financier, si l'on fait abstraction des désagréments subis par les usagers.

La commune, pour ces dégradations, ne peut prendre une quelconque assurance et doit donc supporter directement le coût financier des réparations et des remplacements des vitres cassées. Plus de 5.000 € ont donc été consacrés à ces réparations, au détriment d'autres projets, bien plus valorisants pour les habitants.

Certes, plainte a été déposée et, si l'auteur est identifié, sa responsabilité pécuniaire sera recherchée pour obtenir le remboursement des sommes dépensées par la commune.

Mais, cet incident doit nous permettre à tous d'insister, encore et encore, sur la démarche éducative et de sensibilisation. Cet article, outre la légitime information qui vous est dûe, doit avoir, enfin nous le souhaitons, des vertus de dialogue, d'éducation et de rappel de quelques règles élémentaires de civisme pour partager notre espace commun.

Il y a quelques semaines, nous attirions déjà l'attention sur la nécessité de respecter notre environnement, dont nous sommes tous responsables, chacun à sa mesure.

A l'évidence, il est facile de constater lors de ses promenades ou déplacements dans la commune, les efforts permanents pour, sans cesse, améliorer le cadre de vie et rendre particulièrement agréable notre environnement.

Tous ces efforts représentent un budget important pour les finances de la commune et il est impératif que chacun ait une conscience accrue de la nécessité de respecter, de sauvegarder ce patrimoine commun.

Le sentiment d'impunité ne peut être encouragé et il nous appartient à tous d'expliquer le caractère inadmissible et inacceptable des actes d'incivisme dans la commune.

Partagez avec l'équipe municipale ce souci constant de lutter contre tous les actes d'incivisme, quels qu'en soient les auteurs qui, contrairement à des raccourcis un peu faciles, ne sont pas l'apanage exclusif des plus jeunes...



STOP !

Le phénomène n'est pas récent !



Lampadaire du terrain de jeu devant l'école détruit



Fleurs arrachées



Arbres décapités

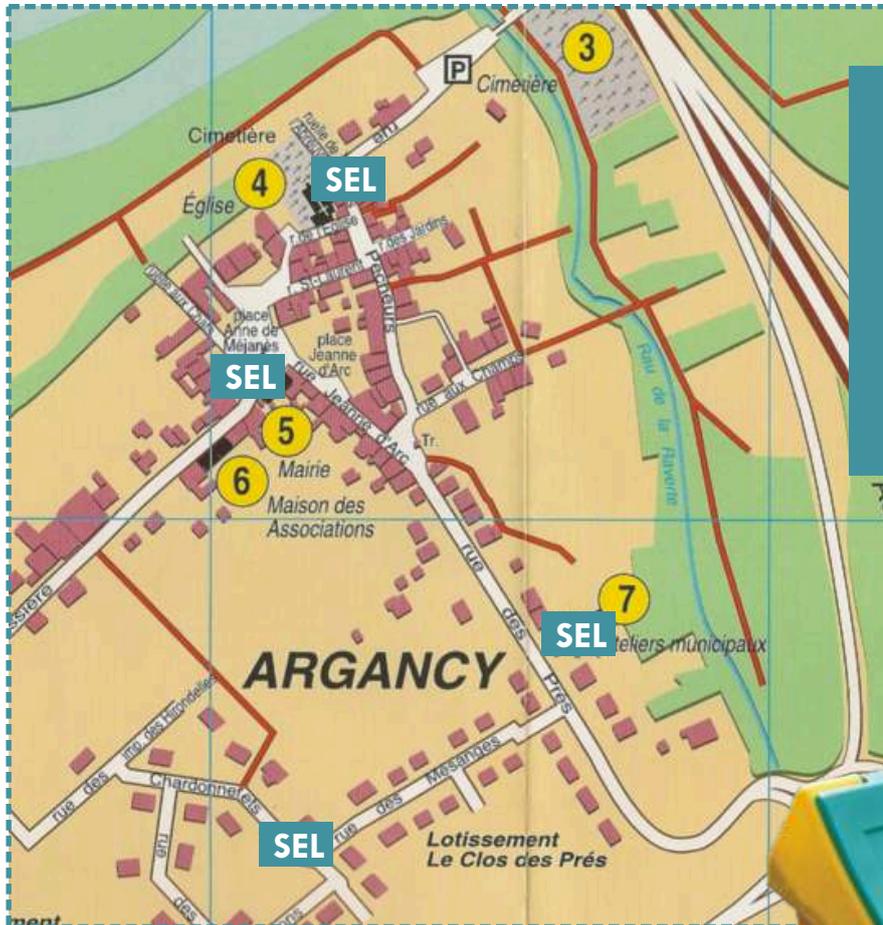
Tags



Porte de l'ascenseur de la salle des fêtes forcée

Bacs à sel

Pour faire face au verglas et neige de l'hiver, la municipalité met à votre disposition 12 bacs à sel répartis sur toute la commune. N'hésitez pas à vous en servir. Nous vous rappelons que chaque habitant doit déneiger sa partie de trottoir le long de sa maison.



ARGANCY

En arrivant dans le village :

- rue des Prés, devant les ateliers municipaux
- Rue des Mésanges
- Rue des Pêcheurs
- Place Anne de Méjanès



ARGANCY

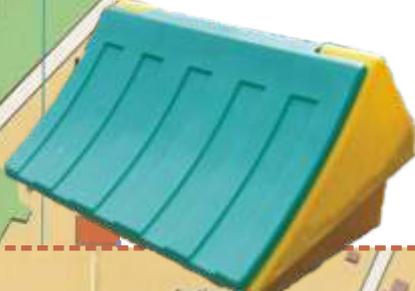
En allant vers OLGY :

- Rue de la Crouée
- Place des Marronniers
- Rue de Bussière, face au groupe scolaire



OLGY

- Intersection rue de la Chapelle et rue de la Côte
- Rue de Metz



RUGY

- Rue du Clos Bellevue
- Place des Vignerons
- Rue des Vignes



AMELANGE

- Rue d'Amelange

Cérémonie du 11 novembre organisée par la municipalité d'Ennery



Remise des prix des maisons fleuries

Une sympathique manifestation a réuni à la salle des fêtes d'Argancy 34 personnes qui ont été récompensées pour le fleurissement de leur habitation. La municipalité, par le biais de Marie-Thérèse Perrin, responsable de l'opération, a remis à toutes ces mains vertes des prix sous forme de bons d'achat et la photographie de leur maison fleurie. Les personnes qui étaient absentes lors de cette remise de prix peuvent retirer leur récompense en mairie aux heures d'ouverture.



Bourse aux plantes : des échanges fructueux

Pour cette première bourse d'automne organisée par la municipalité et la commission des maisons fleuries, les responsables craignaient un manque de participants : la pluie de ces derniers jours n'avait pas facilité la division des plantes dans les jardins. Il n'en fut rien. Tout au long de la matinée, les amateurs de jardin ont apporté plantes et semences et un échange fructueux s'est installé entre ces amoureux de la nature. Rendez-vous est déjà pris au printemps prochain.



Les Bootleggers participent au Téléthon



Dans le cadre du Téléthon qui s'est déroulé les 4 et 5 décembre derniers et pour fêter les 25 ans du CERAH (Centre d'études et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés), il a été proposé à différentes communes de réaliser une fresque de 180 m² sur bâche.

Cette fresque a été dévoilée le 5 décembre sur la façade du CERAH.

A Argancy, ce sont les enfants du club de Baseball, les Bootleggers qui se sont attelés à la tâche pour réaliser une partie de cet ensemble.

L'inter-association se mobilise pour le Téléthon

Le samedi 5 décembre, l'inter-association d'Argancy s'est mobilisée pour le Téléthon.

Les habitants de la commune ont bravé le mauvais temps pour s'associer à cette manifestation et se sont réchauffés en dégustant marrons, crêpes et vin chaud dans une ambiance très conviviale. L'intégralité des bénéfices a été reversée au Téléthon.



Vivre à Argancy

Le ski est au programme à l'école

Activité certes insolite pour les élèves de notre région, les enseignantes des classes de Grande Section maternelle et de CM2 d'Argancy n'ont pas hésité à mettre au programme de l'EPS, le ski. En effet, les installations du Snowhall d'Amnéville permettent une pratique pédagogique sérieuse et efficace avec l'aide de moniteurs compétents et bénévoles agréés. Mettre les enfants dans des situations inhabituelles pour solliciter toutes leurs ressources, leur permettre de vivre puis de dépasser leurs émotions sont des éléments essentiels pour leurs apprentissages. Par ailleurs, les répercussions de cette expérience sont nombreuses dans la pratique quotidienne de la classe et incitent à une riche exploitation pédagogique. Le module d'apprentissage se terminera par un moment important : le passage du brevet de skieur. Le financement conjoint : commune, coopératives des classes et parents a permis la mise en place de cette opération.



Un beau diplôme pour Noël !



Les vacances de Noël ont débuté de manière bien sympathique pour les élèves de grande section de l'école maternelle d'Argancy. En effet ils ont convié leur famille, M. le maire et les moniteurs de ski à une agréable manifestation dans la salle de jeux de l'école : la remise de leur diplôme de ski. Huit semaines de travail à raison d'une séance par semaine leur ont permis d'acquérir les bases de cette activité physique dans d'excellentes conditions. Intimidés mais néanmoins très fiers devant un aussi nombreux public, les élèves ont d'abord assisté à une projection relatant leurs exploits avant de recevoir leur diplôme remis par les moniteurs et leur maîtresse. C'est une tradition maintenant bien établie dans l'école depuis l'ouverture du snowhall d'inscrire au programme d'éducation physique cette activité inhabituelle dans notre région mais pédagogiquement d'une grande richesse.

Saint-Nicolas est venu voir les enfants

Nos traditionnelles sorties cinéma ne sont plus autorisées par l'inspecteur d'académie de Metz. Toutefois, Saint-Nicolas est venu rendre visite aux enfants de la maternelle et du primaire.



L'école organise son marché de Noël

Le vendredi 4 décembre a été organisé le traditionnel marché de Noël de l'école élémentaire d'Argancy.

Les objets réalisés par les élèves et les parents ont connu un réel succès, ainsi que la vente de pâtisseries maison et le stand restauration.

Une nouveauté cette année : les enfants ont offert à leur famille un petit récital.

Au programme : " Noël Catalan ", " Les anges dans nos campagnes ", " P'tits grelots ", " La marche des rois " et bien d'autres chants qui ont su réchauffer les cœurs.

Un grand bravo aux enfants, aux enseignantes et aux parents bénévoles.



Noël blanc pour l'inter-association

Dimanche 20 décembre l'inter-association a organisé son traditionnel arbre de Noël sur la Place Anne de Méjanès.



Manifestations 2010

Janvier

- 3 Voeux du Maire - Municipalité
31 Après-midi dansant - US Argancy

Mars

- 7 Médaillés du travail, nouveaux arrivants
Nouveaux nés - Municipalité
13 Loto - Amicale du personnel
20 Marché de pâques - CP de Mme GOBET
22 Collecte de sang - Donneurs de sang
27 Restos du coeur - Familles Rurales

Avril

- 10 Musique et danse - AFOKADI

Mai

- 1 Marche - Inter-association
30 Brocante - Familles Rurales

Juin

- 18 Spectacle de Danse - Familles Rurales
23 Cirque - Familles Rurales

Juillet

- 23-25 Fête patronale - US Argancy

Octobre

- 9 Soirée moules frites - US Argancy
16 Théâtre adultes - Familles Rurales

Décembre

- 5 Repas des anciens - Municipalité

Notre calendrier des manifestations de l'année est bien maigre, mais aucune association ne nous a communiqué, à temps, ses dates de fêtes, matchs, concours...

Pensez-y pour nos prochains bulletins, merci!

Collecte de sang

N'oubliez pas la prochaine collecte de sang et plasmaphérèse le 22 mars 2010 de 16h00 à 19h00 à la salle des fêtes.

Recensement

50

Au mois de février 2010, un agent habilité par la commune, passera dans chaque foyer, afin de procéder au recensement de la population.

Mme COMINO Chantal, Melle HALLER Stéphanie et M.MANGEAT Philippe vous rendront donc visite. Merci de leur faire bon accueil.

1

2

3

Meilleur apprenti de France ... peut-être en 2010 !

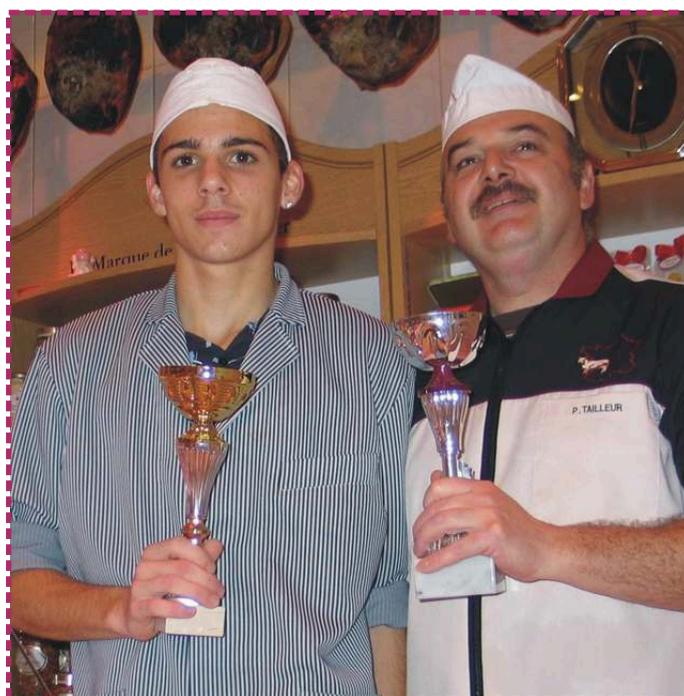
C'est une tradition maintenant, la Fédération des Charcutiers de Lorraine organise un concours lors de la Foire Internationale de Metz.

Une trentaine de charcutiers lorrains ont participé à ce concours. Après dégustation et délibération, la boucherie-charcuterie Pascal TAILLEUR de Mondelange a reçu le deuxième prix.

Toutefois, la consécration a été obtenue par l'apprenti de la maison TAILLEUR, M. Mathieu CHARROIN qui demeure à Olgy. Il a été déclaré meilleur apprenti de Moselle. En 4ème année d'apprentissage, Mathieu est sélectionné pour le concours du meilleur apprenti de France qui se déroulera en mars 2010.

Maître de stage et apprenti peuvent être fiers de leurs parcours et Mathieu voit dans les fêtes de fin d'année l'occasion de parfaire ses connaissances en travaillant sur les foies gras.

Toutes nos félicitations !



Vivre à Argancy

Une sortie à Mertzig pour les amateurs de jardins

Depuis 12 ans, la commune organise un concours de maisons fleuries qui récompense le travail d'embellissement des habitations d'Argancy.

« Pour faire du beau, il faut voir de belles choses » Qui n'a pas dans le cœur le souvenir d'un jardin au temps suspendu ? Un jardin d'enfance, un jardin rêve, un jardin refuge, un jardin merveille...

Pour apporter d'autres idées, d'autres suggestions, la municipalité propose une sortie visites de jardins le 22 avril 2010, ouverte à tous.

Programme de la journée

- ⇒ Départ 8h 30 vers Mertzig (Allemagne) pour une visite guidée du jardin des sens (le jardin sonore, la roseraie, le jardin aquatique, le jardin de méditation).
- ⇒ Vers 12h départ vers le Pays des 3 frontières.
- ⇒ 12 h 30 déjeuner dans un restaurant à Sierck-les-Bains.
- ⇒ 14 h 30, si le timing le permet, un bref arrêt est prévu pour une visite libre du jardin baroque et jardin des herbes à Schengen.
- ⇒ 15 h départ vers Manom, visite guidée du château de La Grange et du jardin des Prairiales.

La municipalité apportant une participation à cette sortie, le prix est de 20 € par personne. Il comprend les visites guidées, le déjeuner hors boissons. Les places sont limitées.

Pour tous renseignements ou inscriptions contacter :

Marie-Thérèse Perrin - tél.: 03 87 77 85 36

Liliane Zannol - tél.: 03 87 77 84 13



Brioche de l'amitié : merci pour votre accueil !

L'opération « Brioche de l'amitié » organisée cette année par ORA JEUNES a permis de récolter, avec 245 brioches vendues, 1 123,80 € au profit de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés d'Annéville. Nous vous remercions pour votre accueil et votre soutien chaleureux.

Attention, la loi sur les chiens dangereux a changé

La loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforce les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Cette loi complète le dispositif mis en œuvre par la loi du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux et par les lois du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne et du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Désormais applicable, cette loi apporte des modifications au code rural ainsi qu'au code pénal. Elle modifie les conditions d'acquisition et de détention des chiens dangereux et renforce les pouvoirs du maire en matière de prévention.

Les propriétaires des chiens concernés avaient jusqu'au 31 décembre 2009 pour se mettre en conformité avec la loi. Ceux qui ne l'ont pas fait doivent impérativement le faire. Si vous ne connaissez pas la catégorie dans laquelle votre chien est classé, adressez-vous à votre vétérinaire lors de la vaccination de votre chien.

Au cas où un chien présente un danger pour les personnes, le maire, de sa propre initiative, ou à la demande d'une personne concernée par la dangerosité d'un chien, peut :

- prescrire au propriétaire de l'animal de prendre des mesures de nature à prévenir le danger.
- imposer l'évaluation comportementale du chien ainsi que l'obtention d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation sur l'éducation et le comportement canin.

En cas d'inexécution de ces mesures par le propriétaire, le maire peut prendre un arrêté de placement de l'animal en fourrière.

Sans réaction du propriétaire, le maire, après avis d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires, peut faire euthanasier le chien.

En conclusion, Monsieur le Maire souhaite ardemment ne pas avoir à faire appliquer ce dernier point. Il invite donc les propriétaires de chien à s'inquiéter de la race de leur animal et d'appliquer la loi si la race rentre dans les classements des races précisées par celle-ci.



Déchetterie

Horaires d'hiver, du 16 octobre 2009 au 14 avril 2010



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ENNERY	Fermé	10h -12h	10h -12h	10h -12h	10h -12h	10h -12h30 13h -17h30
MAIZIERES-LES-METZ	Fermé	14h -16h	14h -16h	14h -16h	14h -16h	10h -12h30 13h - 17h30

Repas des anciens



Les préparatifs dans la joie et la bonne humeur



Les anciens de la commune ont savouré le délicieux repas servi par le
Traiteur Antoine BENIERE de BAROCHES (54).
L'animation assurée par l'orchestre ANTON ROMAN et ses danseuses a permis à ceux
qui ne dansaient pas de passer un agréable après-midi.
L'ambiance était très bonne et chacun en gardera un bon souvenir.



Repas des anciens





Permanences médicales



Janvier

Février

Mars

Dr JOIE

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr LANDMANN

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr CLAU

2, rue du Presbytère
57640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr DUMONT

7, avenue
Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr CHUDZY

51, rue de Metz
57300 AY-SUR-
MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr VALANCE

60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr SCHMIT

9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr HENLE

13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

1	V	Jour de l'An	Dumont
2	S	Basile	
3	D	Epiphanie	
4	L	Odilon	Henlé
5	M	Edouard	
6	M	Mélaine	
7	J	Raymond	
8	V	Lucien	
9	S	Alix	Joie
10	D	Guillaume	
11	L	Paulin	Joie
12	M	Tatiana	
13	M	Yvette	
14	J	Nina	
15	V	Rémi	
16	S	Marcel	Landmann
17	D	Roseline	
18	L	Prisca	
19	M	Marius	
20	M	Sébastien	
21	J	Agnès	Henlé
22	V	Vincent	
23	S	Barnard	
24	D	François	
25	L	Conv. St Paul	
26	M	Paule	Henlé
27	M	Angèle	
28	J	Thomas d'Aquin	
29	V	Gildas	
30	S	Martine	
31	D	Marcelle	

1	L	Ella	Valance
2	M	Pr. au Seigneur	
3	M	Blaise	
4	J	Véronique	
5	V	Agathe	
6	S	Gaston	
7	D	Eugénie	
8	L	Jacqueline	Chudzy
9	M	Apolline	
10	M	Arnaud	
11	J	Héloïse	
12	V	Félix	
13	S	Béatrice	
14	D	Valentin	Claus
15	L	Claude	
16	M	Julienne	
17	M	Alexis	
18	J	Bernadette	
19	V	Gabin	Schmit
20	S	Aimée	
21	D	Pierre-Damien	
22	L	Isabelle	
23	M	Lazarre	
24	M	modeste	Schmit
25	J	Roméo	
26	V	Nestor	
27	S	Honorine	
28	D	Romain	

1	L	Aubin	Dumont
2	M	Charles le Bon	
3	M	Guénoël	
4	J	Casimir	
5	V	Olive	
6	S	Colette	
7	D	Félicité	
8	L	Jean de Dieu	Landmann
9	M	Françoise	
10	M	Vivien	
11	J	Rosine	
12	V	Justine	
13	S	Rodrigue	
14	D	Mathilde	Joie
15	L	Louise	
16	M	Bénédicte	
17	M	Patrice	
18	J	Cyrille	
19	V	Joseph	Schmit
20	S	Herbert	
21	D	Clémence	
22	L	Léa	
23	M	Victorien	
24	M	Catherine	Schmit
25	J	Humbert	
26	V	Larissa	
27	S	Habib	
28	D	Gontran	
29	L	Gwladys	Joie
30	M	Amédée	
31	M	Benjamin	

Les permanences de gardes vont du
lundi 8H au lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange
Secteur Metz-ville
Secteur Thionville sud

Tél.: 03 87 58 53 00
Tél.: 03 87 36 97 97
Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison :
Pompiers
Samu
Police

Tél.: 03 82 85 26 26
Tél.: 18
Tél.: 15
Tél.: 17



Etat-civil

Naissances

Charline DAVID née le 14 novembre 2009

Mariages

Pas de mariage ce trimestre

Décès

Marie-Jeanne COLLIGNON
décédée le 17 septembre 2009

Dates arrêtées le 18 décembre 2009

Comment recevoir Argancy 2010 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Expression libre

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2010.

Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Saint-Nicolas en visite à Argancy



Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès

57640 ARGANCY

Tél.: 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70



Rugy

Tél/fax : 03 87 77 83 85

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr

www.argancy.net

